



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

Avantages du membre utilisateur-consommateur à la coopérative RAPPEL

À mi-chemin de l'association et de l'entreprise, la coopérative bénéficie des avantages de ces deux types de gouvernance. D'une part, les membres s'associent par solidarité pour satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs. D'autre part, la propriété de la coopérative demeure aux membres qui assument alors une responsabilité d'entrepreneur tout en exerçant leur pouvoir de manière démocratique. La coopérative assure l'égalité des membres et l'équité dans le partage des résultats.

À la suite des règlements adoptés par les membres du RAPPEL, la coopérative RAPPEL renonce à la distribution de ristourne afin de rester apparenté à un organisme à but non lucratif (exemption d'impôt, admissibilité à des programmes d'aide financière, etc.). Cette décision est toutefois réversible.

Garantissant un appui fort aux associations de riverains, la coopérative RAPPEL nomme celles-ci membre utilisateur-consommateur. Cette catégorie de membre est le noyau de la coopérative à qui l'on fournira biens et services. Voici les avantages que les associations de riverains bénéficient :

- Détenir le droit de vote;
- Détenir une représentation majoritaire au conseil d'administration (5 administrateurs sur 9);
- Ne pas être responsable des dettes de la coopérative;
- Avoir des tarifs préférentiels sur les biens et services;
- Avoir l'appui politique de l'équipe du RAPPEL-Coop, quant aux demandes d'aide à la municipalité, à la MRC, à toutes les institutions gouvernementales afin de mener à bien votre projet;
- Avoir l'appui technique des experts du RAPPEL-Coop pour vos projets;
- Partager l'expérience avec les autres associations;
- Avoir accès à des publications rédigées par RAPPEL-Coop sur votre lac et le bassin versant.

Détenir des parts sociales n'est pas un don. Le membre demeure propriétaire de ses parts. Ces dernières doivent être considérées comme un prêt sans intérêt, pouvant toutefois être perdu advenant la faillite de RAPPEL-Coop. Mais par ce geste, le membre appuie concrètement une organisation qui amène des solutions à la problématique environnementale de nos plans d'eau.



RAPPEL

Experts-conseils en environnement
et en gestion de l'eau

RAPPEL-Coop de solidarité en protection de l'eau Demande d'admission comme membre utilisateur-consommateur

Nom de l'association _____

Je soussigné, _____, demande à ce que l'association que je représente soit admise comme membre utilisateur-consommateur du **RAPPEL - Coop de solidarité en protection de l'eau**.

Nous déclarons avoir la capacité effective d'utiliser les services de la Coopérative et nous nous engageons à respecter les règlements établis.

À ce titre, nous souscrivons dans la Coopérative un nombre minimum de 20 parts sociales de qualification de dix dollars (10 \$) chacune, pour un total de deux cent (200 \$), payables selon les modalités déterminées par règlement.

Signé à _____ le _____.
(Ville) (Date)

Signataire de l'association

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Pour informations, contacter le RAPPEL au numéro : 819 636-0092 - rappel@rappel.qc.ca - www.rappel.qc.ca